

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 5 juillet 2022* à 19 h 30, à l'hôtel de ville au 26, rue Ally.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que monsieur les conseillers Jean Précourt et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire, Monsieur André Descôteaux.

Les membres du conseil ayant tous reçu l'avis de convocation et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

Le conseiller Steeve Desmarais est absent.

Est également présente madame Lyne Boisvert, directrice générale, *greffière et trésorière* agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 141

Monsieur le maire André Descôteaux informe les citoyens présents dans la salle, que sur demande des membres du conseil, la séance sera filmée.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-07-219

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert :

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
Période de questions ;

SÉCURITÉ CIVILE

03. Demande à la directrice générale de faire respecter le jugement article 113 et 116 afin de procéder à la démolition de l'hôtel Traversy et mandat à nos aviseurs légaux

Période de questions ;

04. Levée de l'assemblée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SÉCURITÉ CIVILE

Monsieur le maire André Descôteaux demande la lecture d'une mise en demeure reçue au bureau en fin de journée.

Cette demande est refusée par le conseiller Jean Précourt et celui-ci demande que les élus prennent une pause afin de discuter en privé en rapport avec la résolution au point 3. Les élus quittent donc la table du conseil à 20h05.

Les membres du conseil réintègrent la table du conseil à 21h12.

2022-07-220

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce point soit annulé.

03. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-07-221

Il est proposé par monsieur le maire André Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21h25.

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/
greffière/trésorière